

RAPPORT N° 01/6-64
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

La Commune possède aujourd'hui un parc d'éclairage public d'environ 18 000 points lumineux, alimentés par des réseaux de nature et de caractéristiques différentes. L'intérêt évident d'intervenir avec la plus grande diligence sur ces installations, dès lors qu'une panne se produit, nous amène fréquemment à faire appel à l'intervention d'entreprises spécialisées en appui de nos équipes municipales.

Toutefois, le volume des interventions et leur périodicité ne pouvant être entièrement arrêté dans le marché, et dans le souci d'une plus grande efficacité mais également de meilleure gestion financière et réglementaire de ces interventions, nous avons choisi de recourir à la procédure de marché à bons de commande.

Je vous demande donc :

- d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques (Electricité) ;
- d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :
- * procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 58, 59, 60 du Code des Marchés Publics),
- * marché à bons de commande (Article 72 du Code des Marchés Publics),
- * durée initiale année civile 2002, avec possibilité de reconduction, sans que la durée totale du marché ne dépasse trois ans,
- * montant annuel du marché :

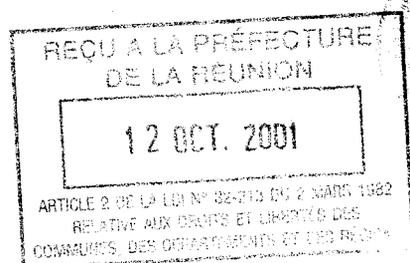
RAPPORT N° 01/6-64

de 80 000 euros HT minimum (524 765 francs HT),
de 240 000 euros HT maximum (1 574 296 francs HT),

- * crédits inscrits aux Chapitre 61 / Article 61523 ;
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- de m'autoriser à solliciter éventuellement les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants ;
- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) à bons de commande avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) -Article 35 du Code des Marchés Publics- ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N° 01/6-64
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

**TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Régions et des Départements, modifiée ;

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-64 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché tels que précisés au texte du Rapport.

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 01/6-64

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marchés(s) à bons de commande avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) (Article 35 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT 2001

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL

